

Exercice clos le 31 décembre 2013

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

77370 NANGIS

ASSOCIATION NANGIS LUDE
18 Promenade Ernest Chauvet



Mesdames, Messieurs les Membres de
l'ASSOCIATION NANGIS LUDE
18 Promenade Ernest Chauvet
77370 NANGIS

D. Prieur
M-C Fouquier
T. Giroit
P. Mathy
D. Perrot
D. Bécard
A. Courtois
A. Reder-Lavoûte
B. Jaquot

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2013

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2013, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de l'ASSOCIATION NANGIS LUDE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de nos appréciations,
- Les vérifications spécifiques et informations prévues par la Loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

l'Opinion sur les comptes annuels :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels.



Membre indépendant de Crowe-Horwath International

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II Justification des appréciations :

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

III Vérifications et informations spécifiques :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral de la Présidente, valant rapport de gestion et dans les documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Romilly Sur Seine,
Le 17 mars 2014

Pour la SA PRIEUR ET ASSOCIES



Armelle REDER-LAVOUTE
Commissaire aux Comptes

↓ Bilan

	Net au 31/12/2013	Net au 31/12/2012
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	161 238	126 665
RESULTAT DE L'EXERCICE	14 933	34 573
Subventions d'investissement	5 000	17 749
FONDS PROPRES	181 171	178 987
Fonds associatifs avec droit de reprise		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	-	21 168
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 746	8 761
Dettes fiscales et sociales	47 992	41 825
Produits constatés d'avance	7 096	-
DETTES	59 834	50 586
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	241 005	250 741



✦ Compte de résultat

	du 01/01/13 au 31/12/13	%	du 01/01/12 au 31/12/12	12 mois	12 mois	Var. abs. %
Production vendue	1 069	0,35	274	0,09	795	4,51
Subventions d'exploitation	257 570	83,79	265 872	91,75	8 302	(47,16)
Reprises et transferts de charge	44 181	14,37	18 019	6,22	26 162	148,61
Cotisations						
Autres produits	4 572	1,49	5 622	1,94	1 050	(5,97)
Produits d'exploitation	307 392		289 787		17 605	
Autres achats non stockés et charges exter	62 863	21,73	49 956	18,72	12 907	57,44
Impôts et taxes	7 340	2,54	6 905	2,59	435	1,94
Salaires et traitements	161 231	55,72	152 001	56,95	9 230	41,08
Charges sociales	48 935	16,91	46 671	17,49	2 264	10,07
Amortissements et provisions	6 547	2,26	11 346	4,25	4 799	(21,36)
Autres charges	2 434	0,84	1	0,00	2 433	10,83
Charges d'exploitations	289 351		266 880		22 471	
RESULTAT D'EXPLOITATION	18 041		22 907		4 866	
Produits financiers	900	100,00	1 047	100,00	147	100,00
Résultat financier	900		1 047		147	
RESULTAT COURANT	18 941	126,84	23 954	69,29	5 013	(25,53)
Produits exceptionnels	19 767		10 619		9 148	
Charges exceptionnelles	23 775				23 775	
Résultat exceptionnel	- 4 008	(26,84)	10 619	30,71	- 14 627	(74,47)
EXCEDENT OU DEFICIT	14 933		34 573		- 19 640	



✚ Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association :

NANGIS LUDE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2013, dont le total est de 241 005 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 14 933 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2013 au 31/12/2013.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2013 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2013 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- ✓ Continuité de l'exploitation,
- ✓ Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- ✓ Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.



Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris son droit de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés

à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciations sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- ❖ Installations techniques : 5 à 10 ans
- ❖ Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- ❖ Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- ❖ Matériel informatique : 3 ans
- ❖ Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Pour être classés en immobilisation, le montant minimum des investissements a été fixé à 300 euros lors du conseil d'administration du 29 janvier 2014.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Conformément à l'avis CNC du 15 juin 2007, les frais liés à l'acquisition (droits de mutation, honoraires et frais d'actes) des titres de participation sont incorporés au prix de revient de ces titres. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnelles

Les produits et charges exceptionnelles tiennent comptes des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Enregistrement comptable des subventions dans les comptes de tiers

Conformément au guide comptable des centres sociaux, il a été décidé que l'enregistrement des subventions à percevoir par l'Etat et les Collectivités Publiques (Conseil Régional, Conseil Général...) serait effectué dans les comptes de tiers commençant par 441 et celles à percevoir par les autres institutions tels que la CAF, la CNAV, MSA ... serait effectué dans les compte 4687.



✦ Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	au début d'exercice	Augmentation	Diminution	en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 402			2 402
Immobilisations incorporelles	2 402			2 402
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	26 623	535		27 158
Installations générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	40 728	3 023	245	43 506
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	67 351	3 558	245	70 664
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	69 753	3 558	245	73 066



↑ Notes sur le bilan

Les Flux

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Augmentation de l'exercice		3 558		3 558
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions				
Apports				
Créations				
Révaluations				
Diminution de l'exercice		245		245
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors services				
Diminution de l'exercice		245		245



Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	au début d'exercice	Augmentation	Diminution	A la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 402			2 402
Immobilisations incorporelles	2 402			2 402
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	23 770	1 693		25 463
Installations générales, agencements et aménagement divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	31 305	5 788	139	36 954
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	55 075	7 481	139	62 417
ACTIF IMMOBILISE	57 477	7 481	139	64 819



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé : Créances rattachées à des dispositions Prêts Autres			
Créances de l'actif circulant : Autres Créances Clients et Comptes rattachés			
Créances de l'actif circulant : Autres Créances Clients et Comptes rattachés	22 230	22 230	
Charges constatées d'avance	1 410	1 410	
Total	23 640	23 640	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			



Produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Frais AFR	56
Produits à recevoir	850
CNAV - subv à recevoir	11 500
FONJEP - subv à recevoir	7 700
CG Asso socio éduc. À recevoir	924
CG Place aux jeunes	1 200
Total	22 230

↓ Notes sur le bilan

Provisions pour risques et charges

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretiens et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés payés					
Autres provisions pour risques et charges					
	21 168			21 168	-
Total	21 168			21 168	-
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation	21 168			21 168	-
Financières					
Exceptionnelles					



Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
à 1 an au maximum à l'origine				
à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 746	4 746		
Dettes fiscales et sociales	47 992	47 992		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	7 096	7 096		
Produits constatés d'avance				
Total	59 834	59 834		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice				

Charges à payer

Montant	
4 750	Fournisseurs - fact non parvenues
105	Retenue sur salaires
8 959	Dettes provis pour congés à payer
31 130	Charges sociales - charges à payer
2 918	Congés payés
4 880	Taxes sur les salaires
52 742	Total



↓ Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitations	Produits financiers	Produits Exceptionnels
Emploi tremplin constatés d'avance	2 375		
Remboursement trop perçu Emploi Tremplin TE	3 871		
Remboursement trop perçu LM CUI 03/13	850		
Total	7 096	-	



Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitations	Charges financières	Charges Exceptionnelles
Loyer photocopieur Grenke 1er trim 2014	306		
Maintenance photocopieur 2M 1er trim 2014	464		
Formation du personnel janvier 2014	640		
Total	1 410	-	



Mesdames, Messieurs les Membres de
l'ASSOCIATION NANGIS LUDE
18 Promenade Ernest Chauvet
77370 NANGIS

D. Prieur
M.-C. Fouquier
T. Giroit
P. Mathy
D. Perrot
D. Bécard
A. Courtois
A. Reder - Lavotie
B. Jaquet

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES Exercice clos le 31 décembre 2013

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions nouvelles soumises à l'approbation de l'organe délibérant sur l'exercice :
En application de l'article R. 612-7 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions nouvelles visées à l'article L.612-15 du Code de commerce intervenues au cours de l'exercice suivantes :

❖ **Conseil d'Administration du 19 avril 2013 :**

Personnes concernées : Madame Sandie VANTHYGEM, secrétaire de l'Association
Madame Delphine MORIN, secrétaire adjointe de l'Association

Modalité : mise à disposition d'une licence Microsoft office professionnelle

Fait à ROMILLY-SUR-SEINE,
Le 17 mars 2014

Pour la SA PRIEUR ET ASSOCIES



Armelle REDER-LAVOUTE
Commissaire aux Comptes